



LUFRA GV MATIC

Edition: 2
Date: 26/02/2008
Page: 1/3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT LUFRA GV MATIC
CODE DU PRODUIT 225 PC
DESCRIPTION/EMPLOI Poudre à lessive

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR	Christeyns NV	FAX	+32 (0)9/ 233 03 44
ADRESSE	Afrikalaan 182	WEBSITE	www.christeyns.com
	9000 GENT	E-MAIL	info@christeyns.be
TÉL	+32 (0)9/ 223 38 71		

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Alcool(C12-C15) éthoxylé (>5-20EO)	157627-86-6	/	<= 5 %	Xn, N	R22, R41, R50
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	<= 30 %	Xi	R36
Disilicate de sodium	1344-09-8	215-687-4	<= 15 %	Xi	R41, R37/38
Dodécylbenzènesulphonate, sel sodique	68411-30-3	270-115-0	<= 5 %	Xn	R22, R38, R41
Métasilicate de sodium	6834-92-0	229-912-9	< 5 %	C	R34, R37
Percarbonate de sodium	15630-89-4	239-707-6	<= 5 %	O, Xn	R8, R22, R41

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

INGESTION Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO₂), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ /.

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter toute formation de poussière.

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION Balayer, enlever à la pelle ou aspirer. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Diluer petites quantités avec une grande quantité d'ea. Rincer à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

CONDITION(S) DE STOCKAGE

Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine. Conserver si possible dans un endroit

MATIÈRE(S) À ÉVITER frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
Acides.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives. Bien ventiler.

PROTECTION DES MAINS des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS. Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matériel des gants.

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).

PROTECTION DES YEUX Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ODEUR Parfumée.

COULEUR Blanc + points verts.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH 11 (solution aqueuse de 1%)

DENSITÉ 760/939 ± 100 kg/m³

HYDROSOLUBILITÉ Soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ Pas de décomposition en utilisation conforme.

CONDITIONS À ÉVITER l'air humide.

MATIÈRE(S) À ÉVITER Acides.

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION L'inhalation de la poussière peut causer des réactions asthmatiformes.

EFFETS AIGU DE PEAU Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

EFFETS AIGU DES YEUX Risque de lésions oculaires graves.

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE Peut causer irritation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCOMPOSABILITÉ BIOLOGIQUE Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

BIOACCUMULATION Inconnu.

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

TOXICITÉ POUR DAPHNIA Méta-silicate de sodium: LC50 Daphnia: 4857 mg produit/liter (analogie avec sodiumsilicat MR 3.2,35%). Alcohol, C13-15, éthoxylée (5-15EO): Daphnia Magna: EC50 (48h): 0,1-1 mg/l ; NOEC (21d): 0,3 mg/l.

TOXICITÉ POUR POISSONS Méta-silicat de sodium: LC50 : 3185 mg produit/liter (analogie avec sodium silicat MR 3.36,35%). Alcohol, C13-15, éthoxylée (5-15EO): Brachydanio rerio/LC50 (96h): 1-10 mg/l.

TOXICITÉ POUR BACTÉRIES Méta-silicate de sodium: LC50 Bacterie: >1000 mg produit/litre (analogie avec sodium silicat MR 3.36,35%).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN -

VOIES TERRESTRES (ROUTE: ADR) Non soumis à la réglementation ADR.

VOIES MARITIMES (IMDG) Non soumis à la réglementation IMDG

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER



Xi - Irritant

PHRASES R

R38 - Irritant pour la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

PHRASES S

S7 - Conserver le récipient bien fermé.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

<5%

agents de surface non-ioniques, savon, agents de surface anioniques, polycarboxylates, agents de blanchiment oxygénés.

AUTRE

parfum.

FRAGRANCES ALLERGISANTES/AGENTS CONSERVATEURS

Benzyl Alcohol.

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits. Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeys n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

RÉVISION CHAPITRE(S) N° 3,15

PHRASES R

R8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles
R22 - Nocif en cas d'ingestion
R34 - Provoque des brûlures
R36 - Irritant pour les yeux
R37 - Irritant pour les voies respiratoires
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R38 - Irritant pour la peau
R41 - Risque de lésions oculaires graves
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques